



## Décision abusive jaf

Par **Mamaninquiète**, le 21/12/2024 à 07:40

Bonjour

Je suis en pleine procédure jaf pour mon bébé de 7 mois

Le père cherche par tous les moyens à le détruire me dénigrer me faire passer pour la pire des personnes.

Il n'était pas là pendant ma grossesse, il ne participe à rien pour mon enfant

J'acceptais quand même qu'il vienne à mon domicile voir mon bébé

Et je suis tombée sur des scènes d'attouchement

J'ai déposé plainte Il y a plusieurs mois déjà

Il n'a toujours pas été convoqué

Nous sommes passés au jaf

Le juge lui autorise de prendre mon bébé seul sans surveillance

Pendant une journée entière sans respecter le principe de précaution

Sans temps d'adaptation

Mon bébé va se retrouver seul avec un inconnu

Et à partir du mois prochain le juge autorise que mon bébé aille dormir chez lui

Je ne comprends pas

Mon bébé est en plus allaité

Le juge n'en tien pas compte

Alors que je veux l allaiter tant qu'il en a besoin

Cela représente la majeure partie de son alimentation

Il ne fait pas ses nuits et tette la nuit

Mon bébé est très sensible, quand je m'absente il monte vite en stress ( peur de l abandon )

Aidez moi svp

Mon bébé va être traumatisé de partir comme ça avec un inconnu

D'être en sevrage force

Par **jodelariege**, le **21/12/2024 à 10:29**

Bonjour

Le père a autant de droit que vous

Le père n'est pas un inconnu puisqu'il a déjà vu son fils et on ne va pas attendre les 18 ans du bébé

L'allaitement n'est pas un argument car à 7 mois l'enfant doit avoir une alimentation plus diversifiée et on pourra vous reprocher de continuer à allaiter dans le but de refuser de le laisser à son père

Votre enfant va apprendre à se séparer de vous. Comme tous les bébés du monde

Je pense que vos arguments ne seront pas acceptés par le JAF

Par **youris**, le **21/12/2024 à 10:47**

bonjour,

vous pouvez faire appel de la décision du JAF.

salutations